

- Substances
- Psychoactives



## DIALOGUES ALCOOL :

# S'unir pour faire contrepoids à la banalisation de l'alcool

Recommandations et pistes d'action pour un Québec conscient et informé en matière d'alcool

Février 2025

## Autrice

**Laurence Ruel**, chargée de projet, ASPQ

## Contribution

**Kim Brière-Charest**, directrice de projets - Substances psychoactives, ASPQ

**Marianne Dessureault**, avocate, responsable des affaires juridiques, ASPQ

## Remerciements

La réalisation de ce document a été possible grâce à l'implication des partenaires du réseau Dialogues alcool provenant du réseau de la santé et des services sociaux, du milieu de la recherche, des organismes communautaires ainsi que des personnes citoyennes avec savoir expérientiel. Ce projet n'aurait pas été possible sans la contribution financière du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec. Les propos et constats présentés ne constituent pas un positionnement du MSSS.

## Mentions légales

Les reproductions à des fins personnelles, éducatives, d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation à des fins commerciales doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Association pour la santé publique du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

## Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

L'ASPQ est une association autonome regroupant citoyen-nes et partenaires pour faire de la santé durable une priorité. La santé durable s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de garder la population québécoise en santé par la prévention.

Notre organisation conseille, enquête, sensibilise, mobilise des acteurs et émet des recommandations basées sur les données probantes, des consensus d'experts, l'expérience internationale et l'acceptabilité sociale.



5455 Avenue de Gaspé, bureau 200  
Montréal (Québec) H2T 3B3

[info@aspq.org](mailto:info@aspq.org) | [aspq.org](http://aspq.org)

© Association pour la santé publique du Québec (2025).

En partenariat avec :





---

## Introduction

Alors que l'Organisation Mondiale de la Santé constate une tendance générale à la déréglementation dans les dernières décennies<sup>1</sup>, il est essentiel de promouvoir une approche informée, respectant les choix individuels tout en sensibilisant la population aux effets de l'alcool. Les recommandations et les constats sont issus d'un processus de consultation avec les partenaires du projet, et ce, en prenant en compte le contexte québécois où cette substance est largement intégrée dans la culture et les habitudes de vie.

Les recommandations présentées ci-dessous sont endossées par l'ASPQ et les partenaires signataires du réseau Dialogues alcool listés à la page 7 du document.

---

## Recommandations

### Accès à l'information

#### CONSIDÉRANT QUE :

- Les lacunes dans la diffusion des connaissances basées sur de l'information fiable et des données probantes vers le grand public contribuent à la banalisation de la substance dans la société québécoise, limitant la prise de décisions éclairées chez les individus<sup>2</sup> ;
- Les enjeux et les risques liés à la consommation d'alcool, notamment sur la santé mentale, physique et cognitive, sont souvent sous-estimés par le public<sup>3</sup>, notamment en raison du traitement différencié de l'alcool et de sa banalisation comparativement à d'autres substances psychoactives ;
- L'alcool est présent dans le quotidien, perçu comme un « lubrifiant » social et une substance procurant des effets recherchés tels qu'une sensation de détente qu'il convient de prendre en considération dans les communications publiques pour éviter la stigmatisation de la substance<sup>4</sup>.

#### LE RÉSEAU DIALOGUES ALCOOL RECOMMANDE :

##### D'accroître l'information sur l'alcool

- Mettre en place **un étiquetage sur les boissons alcoolisées** comprenant le nombre de verres standards, les ingrédients, les valeurs nutritionnelles et les risques associés à la substance afin d'assurer une transparence du produit et un accès à l'information éclairée en lien avec la santé pour les personnes consommatrices.
- Faciliter **le transfert des connaissances en matière d'alcool** afin de rendre les connaissances disponibles et accessibles pour le grand public.
- Assurer **une surveillance des données régulièrement mises à jour et facilement accessibles** pour le personnel de la santé et des services sociaux, les instances gouvernementales et le grand public afin de soutenir des actions et des décisions informées et fondées sur les tendances de consommation dans différentes régions au Québec.

##### De renforcer les actions de promotion et de prévention pour des choix de consommation libres et éclairés

- Créer, en partenariat avec le secteur de la santé et des services sociaux, les milieux scolaires et les organismes communautaires, **des campagnes d'information et de sensibilisation non stigmatisantes pour le grand public**, basées sur des faits saillants appuyés par des données probantes afin de prôner des choix libres et éclairés. Ces campagnes pourraient informer sur l'encadrement de l'alcool, les effets sur la santé, la loi de l'effet, le verre standard, etc.
- Établir **des recommandations en prévention et sensibilisation entourant l'alcool** en partenariat avec le secteur de la santé et services sociaux dont des organisations de santé publique, le milieu de la recherche, des organismes communautaires et des personnes citoyennes, afin de favoriser une diffusion en phase avec les réalités populationnelles.
- Soutenir activement **les initiatives citoyennes visant à susciter un changement de perception collective** autour de la consommation d'alcool, en particulier pour réduire la pression sociale et la banalisation de cette substance.
- Assurer **l'affichage des ressources et l'accès à des informations** dans les milieux de vente et de consommation d'alcool, notamment à la Société des alcools du Québec (SAQ).

# Publicité et marketing

## CONSIDÉRANT QUE :

- Le marketing lié à l'alcool, y compris les pratiques liées à la publicité, aux promotions, au placement et aux produits, contribue à augmenter la quantité et la fréquence de consommation<sup>5</sup> ;
- Les modèles actuels d'encadrement du marketing d'alcool sont jugés insuffisants pour répondre aux enjeux de santé publique associés à sa consommation<sup>6</sup> ;
- Les campagnes publicitaires et les commandites associent fréquemment l'alcool à un mode de vie sain et actif, ou encore à la réussite sociale contribuent à la banalisation de sa consommation<sup>7</sup>.
- 7 personnes sur 10 se prononçaient en faveur de cesser de faire de la publicité d'alcool dans les lieux pouvant être fréquentés par des enfants (ex. : transports en commun, bord de rue, vitrines, événement, etc.) dans un sondage de l'ASPQ mené par Léger en novembre 2023<sup>8</sup>.

## LE RÉSEAU DIALOGUES ALCOOL RECOMMANDE :

### De restreindre l'influence de l'exposition à l'alcool sur les comportements de consommation

- Mettre en place, en partenariat étroit avec la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), le gouvernement du Québec et la santé publique, **une réglementation stricte et une surveillance pour grandement limiter la présence de la publicité et le placement de produits** dans l'espace public et médiatique, notamment afin de réduire l'exposition des personnes mineures et l'incitation à la consommation.
- Encourager les municipalités à **se doter de politiques encadrant l'alcool sur leur territoire**, incluant des restrictions sur l'emplacement des lieux de vente d'alcool et de la publicité, notamment sur les installations et établissements municipaux et à proximité des écoles, des parcs et des zones résidentielles.





## Politiques publiques et cadre législatif

### CONSIDÉRANT QUE :

- Les coûts globaux attribuables à l'alcool étaient estimés à 3,24 milliards en 2020 au Québec – excluant les coûts associés aux hospitalisations, chirurgies d'un jour, visites à l'urgence et services ambulanciers<sup>9</sup> ;
- Le manque de politiques ou de mesures dédiées à l'alcool et le manque de financement à l'échelle provinciale pour assurer une prévention et un soutien adéquat est un obstacle à la création de programmes ou d'actions structurés ;
- Les questions liées à l'alcool reçoivent moins d'attention que celles concernant d'autres substances psychoactives, ce qui contribue à la banalisation de l'alcool ;
- L'alcool est actuellement encadré, au niveau fédéral, sous la même réglementation que les autres aliments<sup>10</sup>, ce qui limite la possibilité d'établir des mesures encadrantes et des stratégies de prévention adaptées à sa nature de substance psychoactive et aux risques subséquents pour la santé ;
- Environ 25% des décès et 15% des cas de blessures graves sont causés par la conduite avec facultés affaiblies au Québec<sup>11</sup> ;
- Plusieurs études démontrent qu'un taux d'alcool entre 0,05 % et 0,08 % dans le sang peut altérer les capacités de conduite et augmenter grandement les risques d'accidents de la route<sup>12</sup> ;
- La mission de la SAQ est axée sur le commerce de l'alcool et bien que son site web mentionne le commerce responsable des boissons alcooliques<sup>13</sup>, aucune mention de responsabilité ou de santé publique ne figure à l'article 16 de la *Loi sur la Société des alcools du Québec* (R.L.R.Q., c. S-13)<sup>14</sup>.

### LE RÉSEAU DIALOGUES ALCOOL RECOMMANDE :

#### D'opter pour une vision globale concrète et structurante en matière d'alcool au Québec

- Établir **une politique ou des mesures dédiées en matière d'alcool** visant à orienter et harmoniser les actions interministérielles et dans le secteur de la santé et des services sociaux à travers la province en définissant des objectifs communs et des actions concertées, le tout en étant partagé au grand public pour susciter l'adhésion.
- Assurer **un financement structurant pour le continuum de services en dépendance liés à l'alcool** (recherche, prévention et promotion de la santé, réduction des méfaits et traitement) permettant d'offrir un soutien accessible et universel à la population.
- Introduire **des mesures administratives liées à l'alcool au volant** pour un taux d'alcool se situant entre 0,05 % et 0,08 % (50 à 80 mg pour 100 ml de sang).
- Instaurer **une loi spécifique pour l'alcool au niveau fédéral**, à l'image de celle du cannabis, afin de tenir compte des risques et des particularités propres à cette substance. Une législation dédiée à cette substance permettrait d'élaborer une stratégie nationale complète, incluant des normes spécifiques pour la vente, la publicité, et la consommation d'alcool, tout en renforçant les actions de prévention et les initiatives de santé.
- Renforcer **les mécanismes de surveillance pour la production, la promotion et la vente d'alcool**, par exemple en augmentant les ressources dédiées à l'inspection, en vérifiant des taux d'alcool réel des produits mis en vente et la conformité du marketing d'alcool.
- Mettre en place **des mécanismes transparents et indépendants pour limiter l'influence de l'industrie** de l'alcool sur les politiques publiques et les recommandations en santé.

## De revoir les normes législatives et leur mise en oeuvre pour répondre à des objectifs de santé et de sécurité publique

- Intégrer dans la *Loi sur la Société des alcools du Québec* (R.L.R.Q., c. S-13)<sup>15</sup> et la *Loi sur les permis d'alcool* (R.L.R.Q., c. P-9.1)<sup>16</sup> **des objectifs de santé et de sécurité publique à leur mission**, à l'instar de l'article 1 de la *Loi encadrant le cannabis* (R.L.R.Q., c. C-5.3)<sup>17</sup>.
- Adopter **des dispositions législatives pour qu'un pourcentage minimal des dividendes soit versé vers un nouveau Fonds en matière d'alcool ou au Fonds de lutte contre les dépendances**, libellé sous l'article 23.30 de la *Loi sur la Société des alcools du Québec* (R.L.R.Q., c. S-13)<sup>18</sup>, en assurant son administration par le MSSS et le financement de ressources liées à l'alcool en prévention, recherche, réduction des méfaits et traitements.
- Inclure systématiquement le MSSS dans **le processus de révision et d'approbation des pratiques commerciales de la SAQ** afin de minimiser les impacts possibles sur la santé.
- Encourager les alternatives **en solidifiant l'offre de boissons sans alcool** dans ses succursales de la SAQ.
- Développer et mettre en oeuvre, en partenariat avec le milieu de la recherche, de la santé et des services sociaux ainsi que des organismes communautaires, **des programmes de formation pour le personnel de la SAQ** afin de les outiller pour fournir de l'information liée à la consommation d'alcool, y compris pour informer la clientèle sur les risques sans inciter ni stigmatiser la consommation.

## Conclusion

Cette démarche initiée par l'ASPQ repose sur une collaboration intersectorielle et sur une compréhension commune des effets de l'alcool et marque un tournant essentiel pour transformer notre rapport à cette substance. En inspirant une culture qui valorise les choix de consommation libres et éclairés, le bien-être collectif et la santé durable, cette démarche poursuit une réflexion pour un Québec plus conscient et plus résilient face aux défis liés à la consommation d'alcool.



 **ASPQ**  
ASSOCIATION POUR LA SANTÉ  
PUBLIQUE DU QUÉBEC

[aspq.org](http://aspq.org)

 **Substances  
Psychoactives**

---

# Signataires

Ces recommandations sont endossées par les partenaires suivants ayant pris part à la démarche :

- **Josée Bertrand**, partenaire citoyenne de la région des Laurentides.
- **Christina Blier**, coordonnatrice clinique, Association québécoise des centres d'intervention en dépendance.
- **Annie Charest**, directrice générale, L'Arrimage, centre de traitement des dépendances.
- **Hélène Dellus**, agente de soutien au développement, Projet Troubles concomitants, santé mentale et usage de substances psychoactives, Association des intervenants en dépendance du Québec.
- **Annabelle Dufour**, agente de planification, de programmation et de recherche - équipe Substances psychoactives, Direction régionale de santé publique de Montréal du CIUSSS Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal.
- **Annie-Claude Fafard**, agente de planification, de programmation et de recherche - équipe conseil en prévention et promotion de la santé, Direction de santé publique du CISSS des Laurentides.
- **Jean-Sébastien Fallu**, professeur agrégé, École de psychoéducation, Université de Montréal.
- **Catherine Gorka**, agente de planification, de programmation et de recherche - prévention des dépendances et surdoses, Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches.
- **Sonia Laroche**, partenaire citoyenne, région de l'Estrie.
- **Audrey-Ann Lecours**, coordonnatrice clinique, Action toxicomanie.
- **Eve Mercier**, directrice générale, Association québécoise des centres d'intervention en dépendance.
- **Nancy Rocha**, directrice des services en dépendance et du TéléCounseling, Centre de référence du Grand Montréal.



---

## Références

- 1 Organisation mondiale de la santé, Plan d'action mondial contre l'alcool 2022-2030 pour renforcer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool, 2021. Disponible en ligne : [https://cdn.who.int/media/docs/default-source/alcohol/alcohol-action-plan/first-draft/global-alcohol-action\\_plan\\_first\\_draft\\_fr.pdf?sfvrsn=e490c5de\\_5](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/alcohol/alcohol-action-plan/first-draft/global-alcohol-action_plan_first_draft_fr.pdf?sfvrsn=e490c5de_5).
- 2 Leclair, V., Bergeron, C., April, N., Morin, R. & Lacourse, M. *Les croyances entourant la consommation d'alcool dans la population générale : une étude de portée*. Drogues, santé et société, 18(2), p.22, 2020. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.7202/1075333ar>.
- 3 Leclair, V., Bergeron, C., April, N., Morin, R. & Lacourse, M. *Les croyances entourant la consommation d'alcool dans la population générale : une étude de portée*. Drogues, santé et société, 18(2), p.14, 2020. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.7202/1075333ar>.
- 4 Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), La consommation d'alcool dans la population québécoise : portrait et évolution de 2000 à 2020, p. 9, 2021. Disponible en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2772-consommation-alcool-population-quebec.pdf>.
- 5 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Lutter contre la consommation nocive d'alcool*, Éditions OCDE, Paris, 2015. Disponible en ligne : [https://read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/lutter-contre-la-consommation-nocive-d-alcool\\_9789264244580-fr#page139](https://read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/lutter-contre-la-consommation-nocive-d-alcool_9789264244580-fr#page139).
- 6 Dessureault M. *Portrait du marketing de l'alcool au Québec : des stratégies pour tous les goûts*, 2020. Association pour la santé publique du Québec (AS PQ). Disponible en ligne : <https://aspq.org/nos-outils/portrait-du-marketing-de-lalcool-au-quebec/>.
- 7 Dessureault M. *Portrait du marketing de l'alcool au Québec : des stratégies pour tous les goûts*, p. 58, 2020. Association pour la santé publique du Québec (AS PQ). Disponible en ligne : <https://aspq.org/nos-outils/portrait-du-marketing-de-lalcool-au-quebec/>.
- 8 Leger, « Rapport : Perception de la consommation de Drogues et d'alcool », Sondage auprès des Québécois et Québécoises, 2023. Leger pour l'Association pour la santé publique du Québec (AS PQ). Disponible en ligne : <https://aspq.org/app/~uploads/2023/11/15667-060-rapport-aspq-alcool-etdrogues-version-complete.pdf>.
- 9 Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances et Institut canadien de recherche sur l'usage de substance (2023). « Coûts globaux total attribuables à l'usage de substances pour alcool, 2020, au Québec » dans Coûts et méfaits de l'usage de substances au Canada. Disponible en ligne : <https://cemusc.ca/consulter-les-donnees/>.
- 10 Gouvernement du Canada, *Règlement sur les aliments et drogues*, C.R.C., ch. 870. Disponible en ligne : [https://laws-lois.justice.gc.ca/fr/reglements/c.r.c.,\\_ch.\\_870/](https://laws-lois.justice.gc.ca/fr/reglements/c.r.c.,_ch._870/).
- 11 Société de l'assurance automobile du Québec, Guide de la route, 2024. Gouvernement du Québec. Disponible en ligne : <https://saaq.gouv.qc.ca/blob/saaq/documents/publications/guide-route.pdf>.
- 12 Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), *Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool*, 2024. Disponible en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/substances-psychoactives/alcool/dossier/conduite-facultes-affaiblies-par-alcool>.
- 13 Société des alcools du Québec (SAQ), *Profil et mandat de la SAQ*, consulté le 12 novembre 2023. Disponible en ligne : <https://www.saq.com/fr/profil-mandat>.
- 14 LégisQuébec, *Loi sur la Société des alcools du Québec*, chapitre S-13, Éditeur officiel du Québec. Disponible en ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-13?langCont=fr#se:16>.
- 15 LégisQuébec, *Loi sur la Société des alcools du Québec*, chapitre S-13, Éditeur officiel du Québec. Disponible en ligne : [https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-13?langCont=fr#se:23\\_30](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-13?langCont=fr#se:23_30).
- 16 Légis Québec, *Loi sur les permis d'alcool*, chapitre P-9.5, Éditeur officiel du Québec. Disponible en ligne : [https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-13?langCont=fr#se:23\\_30](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-13?langCont=fr#se:23_30).
- 17 LégisQuébec, *Loi encadrant le cannabis*, chapitre C-5.3, Éditeur officiel du Québec. Disponible en ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-5.3>.
- 18 LégisQuébec, *Loi sur la Société des alcools du Québec*, chapitre S-13, Éditeur officiel du Québec. Disponible en ligne : [https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-13?langCont=fr#se:23\\_30](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-13?langCont=fr#se:23_30).